ACCUEIL PÉRISCOLAIRE Fiche enfant PLÉLAN-LE-GRAND

2021 -2022

ECOLE LA PIERRE POURPRÉE ET LES MAINS VERTES

(Une fiche par enfant, à dupliquer si besoin)

A remettre avant début juillet

	Nom & prénom de l'enfant : Ecole :	Classe :	Né (e) le :	
4	RESTAURANT SCOLAIR	E		
	Inscription annuelle			
	Lundi 🗌 Mardi 🔲 M	lercredi 🗌 Jeudi 🗌	Vendredi	
	OU Inscription occasionnelle			
	Régime alimentaire spécifique (précisez)):		
/	un certificat médical. Par ailleurs, si vot	I particulier : OUI N	<u></u>	ro-
7	LE MERCREDI À LA CAN Mon enfant participera aux TAM entre 9 Mon enfant sera accueilli en garderie er Mon enfant peut quitter seul les TAM à	9h et 12h : OUI ☐ NON ntre 7h25 <u>et 9</u> h : OUI ☐	NON 🔲	
		e. Une fiche sanitaire doit êt	nt le forfait TAM mensuel quel que soit le tre obligatoirement jointe au dossier si vo grand.fr)	
7	GARDE ALTERNÉE			
	Votre enfant EST-IL EN GARDE ALTERN Nom de l'autre parent responsable légal. Présence de l'enfant chez vous : semain Pour les parents qui souhaitent une fact	nes paires semaines ir		

périscolaire car certains documents sont à fournir dans ce cas.



	GARDERIE PÉRISCOLAIRE
	Inscription annuelle avec forfait mensuel Inscription occasionnelle avec facturation ponctuelle
7	AUTORISATION DE SORTIE
	À renseigner sur le portail famille, ainsi que personnes que vous souhaitez autoriser à venir chercher votre enfant, merci de le renseigner sur le portail famille.
7	DROIT À L'IMAGE
	Je soussigné (e),responsable légal de l'enfant
	l'utilisation de l'image de mon enfant pour la communication municipale.
	Date: Signature:
/	Date: Signature: AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE
/	
	AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE Je soussigné (e),
	AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE Je soussigné (e),responsable légal de l'enfantautorise le personnel de l'accueil périscolaire à prendre toute disposition d'urgence pour mon enfant, tout en m'informant sans délai. N° d'urgence des parents :
/	AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE Je soussigné (e),

Joindre une attestation d'assurance pour l'année scolaire 2021 / 2022 au nom de l'enfant, ainsi que l'attestation du quotient familial délivrée par la CAF.

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Plélan- Le- Grand, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour le traitement des affaires scolaires, il s'agit d'une obligation légale dont le caractère est obligatoire. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Plélan- le-Grand.

